

L'utilisation de la forme masculine n'a pour but que d'alléger le texte.

Ce document est un résumé des exigences relatives à l'entrée en espace clos. Pour plus de détails, se référer à la procédure 616-3501-PROC-APQ ou au représentant de l'opérateur concerné.

### Formation

Toute personne ayant à effectuer une entrée en espace clos ou à en faire la surveillance doit être qualifiée et avoir reçu une formation appropriée sur les risques associés, les mesures préventives, le rôle des différents intervenants et la méthode d'utilisation des équipements de sauvetage. Les attestations de formation doivent être fournies au coordonnateur SST ou à l'opérateur avant le début des travaux.

### Planification

Le travail en espace clos nécessite une bonne planification. Des fiches descriptives sont disponibles auprès de l'APQ pour plusieurs types de travail en espace clos. Avec ces fiches en main, une évaluation des conditions doit être réalisée pour s'assurer que les risques identifiés sont bien pris en charge et que la condition évaluée ne présente pas de nouveaux risques.

### Activité

#### Ouverture d'un espace clos sans entrée

Il est possible d'ouvrir l'accès à un espace clos sans toutefois y entrer. Les précautions suivantes doivent être prises :

- Aviser le coordonnateur SST de l'APQ ou le responsable des opérations de l'APQ ou de l'opérateur;
- Installer un périmètre de sécurité pour protéger l'ouverture;
- Des gaz emmagasinés dans l'espace clos pourraient être libérés lors de l'ouverture ; il est nécessaire :
  - de garder une distance sécuritaire;
  - d'effectuer une détection de gaz pour repérer toute situation potentiellement dangereuse;
  - d'installer une ventilation locale au besoin.

Une fois ces étapes réalisées, il est possible d'inspecter visuellement l'intérieur sans toutefois y entrer aucune partie du corps.

#### Entrée dans un espace clos

##### Début

- Avant d'entrer dans un espace clos, les étapes suivantes doivent être réalisées :
  - un permis d'entrée en espace clos doit être demandé au coordonnateur SST, au responsable des opérations ou à l'opérateur;
  - les équipements requis pour l'entrée en espace clos doivent être inspectés et installés;
  - les instruments de détection de gaz doivent être inspectés et calibrés avant leur utilisation;
  - Les équipements destinés à la communication avec la capitainerie doivent être vérifiés et ajustés à la bonne fréquence le cas échéant.
- Après la révision des exigences du permis de travail en espace clos, le registre d'entrée doit être complété;
- La qualité de l'air doit être vérifiée avant chaque entrée et de façon continue si cela est indiqué sur le permis;
- Les exigences en matière de contrôle des énergies et de leur cadenassage doivent être appliquées;
- S'il est nécessaire d'effectuer un travail à point chaud, un permis de travail spécifique doit être demandé;
- Les personnes qui entrent dans l'espace clos doivent porter un harnais de sécurité approprié au sauvetage et être reliées au dispositif enrouleur/dérouleur combiné au treuil de sauvetage dans la mesure du possible;
- Un surveillant qualifié pour intervenir au besoin doit demeurer en tout temps à l'extérieur de l'espace clos.

##### Durant l'entrée en espace clos – points devant être respectés :

- Garder un contact visuel et/ou auditif avec le surveillant;
- Toute anomalie et tout malaise au cours de l'intervention exige une sortie immédiate de l'espace clos;
- La surveillance atmosphérique de l'espace clos doit être suivie selon les exigences du permis.

##### Fin du quart de travail – fin du travail en espace clos et fermeture du permis

Un nouveau registre et un nouveau permis d'entrée en espace clos doivent être utilisés à chaque nouveau quart de travail.

Une fois le travail complété, le permis de travail en espace clos doit être fermé et acheminé au responsable des opérations ainsi que tous les autres permis de travail utilisés.

##### Formulaire associé

616-3502-FORM-APQ

Permis d'entrée en espace clos



This document is a summary of confined space entry requirements. For details, refer to Procedure 616-3501-PROC-APQ or the representative of the operator concerned in this work.

**Training**

Anyone who has to perform or supervise confined space entry must be qualified and have appropriate training related to its associated risks, preventive measures, usage methods for rescue equipment, as well as the role of the various stakeholders. Training certificates must be provided to the OHS coordinator or the operator concerned before work begins.

**Planning**

Confined space work requires proper planning. Several descriptive forms are available from the QPA for different types of confined space work. With these forms in hand, an assessment of the conditions must be made to verify that identified risks are acknowledged and that the condition assessed presents no new risks.

**Activity**

**Opening a confined space without entry**

It is possible to open access to a confined space without entering it. The following precautions must be taken:

- Notify the QPA's OHS Coordinator or the operator's representative;
- Install a safety perimeter to protect the opening;
- Gases stored in the confined space could be released during opening; therefore, it is necessary to:
  - keep a safe distance;
  - perform gas detection to identify potentially hazardous situations;
  - install local ventilation as required.

Once these steps are completed, it is possible to visually inspect the inside of the space without entering any part of the body.

**Confined space entry**

**Beginning**

Before confined space entry, the following steps must be performed:

- A confined space entry permit must be requested from the OHS coordinator or the operator;
- The equipment required for confined space entry must be inspected and installed;
- Gas detection instruments must be inspected and calibrated before use;
- Equipment intended for communication with Harbour Services must be checked and adjusted to the right frequency if necessary.
- After the revision of the confined space work permit requirements, the entry register must be completed;
- Air quality must be verified before each entry and in a continuous manner, if indicated on the permit;
- Requirements for energy control and lockout must be applied;
- If hot work is required, a specific hot work permit must be requested;
- Persons entering the confined space must wear a safety harness suitable for rescue and be connected to the Self Retracting Lifeline device combined with the rescue winch whenever possible;
- A person responsible for the supervision that is qualified to intervene as required must remain outside the confined space at all times.

**During confined space entry – points that must be respected:**

- Maintain visual and/or auditory contact with the person responsible for the supervision;
- Any anomaly or discomfort during the operation require an immediate exit from the confined space;
- Atmospheric monitoring of the confined space must be monitored according to permit requirements.

**End of work shift – end of confined space work and permit closure**

A new register and a new entry permit must be used for each new shift.

Once the work has been completed, the confined space work permit must be closed and forwarded to the OHS coordinator.

**Related form**

616-3502-FORM-APQ

Confined space entry permit